

JOURNAL MUNICIPAL



Bélanger
CENTRE JARDIN • PAYSAGISTE FLEURISTE

Conférence le 3 mai

À L'AFFICHE !

- Prochaine séance du conseil: 2 mai 2022
- Avis publics
- Conférence sur l'apiculture, 23 avril
- Sports d'été!
- Conférence sur le jardinage, 3 mai
- AGA - Cercle des Fermières de Saint-Léon

SUIVEZ L'ACTUALITÉ EN LIGNE !

<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/>

<https://www.facebook.com/municipalite.saintleon.9/>

SOMMAIRE

Page 1	Organisation municipale
Page 2	Informations municipales
Page 6	Loisirs et culture



Conseil municipal

Maire
Jean-Cômes Lévesques

Conseiller #1
Suzie Lacombe

Conseiller #2
Serge Lévesque

Conseiller #3
Lise Pineault

Conseiller #4
Serge Imbeault

Conseiller #5
Aubert Turcotte

Conseiller #6
Jean-Marc Fournier

Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou les déposer directement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu à au bureau municipal lundi le 2 mai 2022 à 19h30.

Bureau municipal

Nos heures d'ouverture sont:

Lundi au jeudi
10h00 à 12h00 - 13h00 à 15h00

Vendredi
Fermé

Pour nous joindre:

 stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca

 **418-743-2914**

 **418-743-2014**

Jean-Noël Barriault - Direction génér.
jn.barriault@mrcmatapedia.quebec
Poste 2

Annick Lavoie - Administration
stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca
Poste 1

Charles-Éric Poirier - Loisirs
loisirsest@mrcmatapedia.quebec
Poste 5

Avis Public #1

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE ST-LÉON-LE-GRAND**

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

Aux personnes intéressées par des demandes de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné que deux demandes pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage ont été adressée à l'inspecteur municipal de la municipalité, en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu le 02 mai 2022, à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du directeur général Jean-Noël Barriault à la même adresse avant ladite séance.

Nature et effet des dérogations mineures demandées.

Le propriétaire de lot 445225, situé au 350 rue Gendron, demande une dérogation pour autoriser que l'abris a bois soit situé à une distance inférieure à 1,5 mètre de la ligne latérale de terrain. Le coin arrière gauche serait à plus ou moins 0.64 mètre et le coin arrière droit à 1.2 mètre. Règlement de zonage numéro 227 article 7.4.5 paragraphe 2c

Le propriétaire de lot 4452334, situé au 11 ave Bérubé, demande une dérogation pour autoriser que le garage soit situé à plus ou moins 6.49 mètres de la ligne de terrain avant plutôt que 8 mètres et d'autoriser que la remise soit située à plus ou moins 0.88 mètre de la ligne de terrain arrière alors qu'elle aurait dû être à 1.2 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 227, article 7.4.3 paragraphe 3b et 3d

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce 2022-04-14



Avis Public #2

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 4 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le soir même le second projet de règlement no 354-22 modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une demande relative aux dispositions a) et d) peut provenir des zones concernées et des zones contiguës alors qu'une demande relative aux dispositions b) et c) peuvent provenir de l'ensemble des zones Ad (agricoles dynamiques), Av (agricoles viables) et Af (agroforestières) ainsi que des zones contiguës à celles-ci. Finalement une demande relative à la disposition e) peut provenir de l'ensemble des zones du territoire.

Les dispositions b) à e) sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Modifiant le règlement de zonage	Zones concernées	Zones contiguës
a) Augmenter le nombre maximal d'étages de 2 à 3 dans la zone 43 Ha 43 Ha	43 Ha	Voir plan de zonage mentionné ci-après
b) Autoriser de manière générale les usages complémentaires (transformation, vente, etc.) à une exploitation agricole	L'ensemble des zones Av, Ad et Af (quasi-totalité du territoire situé hors du périmètre urbain)	Voir plan de zonage mentionné ci-après
c) d'établir la classification de la culture de cannabis comme usage agricole et le prohiber spécifiquement à l'intérieur des zones situées dans le périmètre urbain;	L'ensemble des zones Av, Ad et Af (quasi-totalité du territoire situé hors du périmètre urbain)	Voir plan de zonage mentionné ci-après
d) Prohiber la culture de cannabis comme usage à l'intérieur des zones 33 I, 55 Ad et 63 Ha 33 I, 55 Ad et 63 Ha	33 I, 55 Ad et 63 Ha	Voir plan de zonage mentionné ci-après
e) Autoriser la location de résidences de tourisme (de type Airbnb) sur l'ensemble du territoire Ensemble des zones de la municipalité	Ensemble des zones de la municipalité	Voir plan de zonage mentionné ci-après

Avis Public #2 (suite)

Le plan de zonage détaillé illustrant les zones concernées et contiguës d'où peut provenir une demande de participation à un référendum peut être consulté sur le site web : www.mrcmatapedia.qc.ca dans la section Municipalités ainsi qu'au bureau municipal.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 25 avril 2022
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

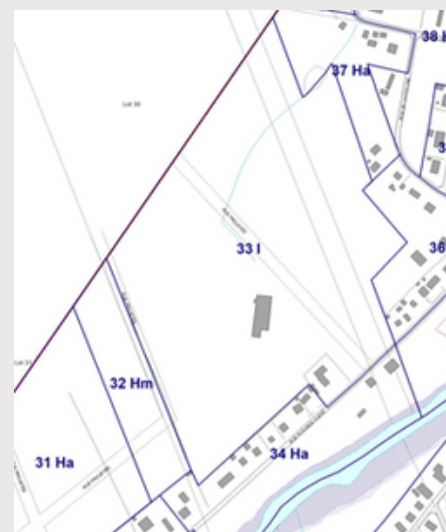
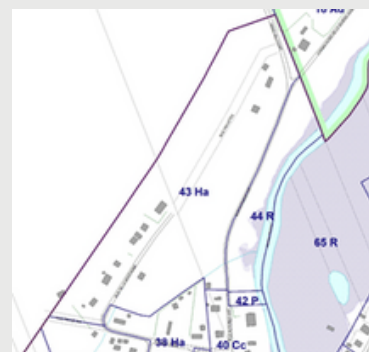
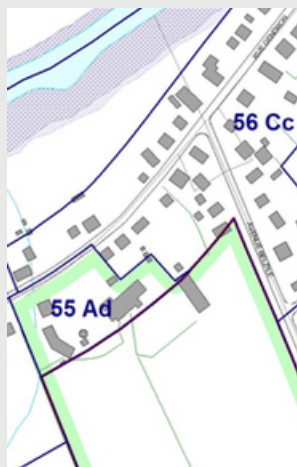
Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus sans frais au bureau municipal.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement ainsi que l'illustration des secteurs mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 8-A, place de l'Église à Saint-Léon-le-Grand, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce 2022-04-14

Jean-Noël Barriault, directeur général et greffier-trésorier



Mot vert du mois d'avril



L'an dernier, à pareille date, nous vous avons mentionnés comment la pandémie avait affecté notre bilan de matières résiduelles dans La Matapédia et La Mitis, notamment en transférant une partie des tonnages du commercial (qui a été trop souvent fermé) vers le résidentiel (où tout le monde était confiné à la maison). En 2021, nous avons appris à « vivre avec la pandémie », alors est-ce que notre portrait des matières résiduelles est encore affecté?

Pour nos déchets, aussi bien dire que c'est un copier/coller de 2020. Au niveau résidentiel et commercial, nous avons généré 12 910,52 tonnes métriques (tm) en 2021 comparativement à 12 910,92 tm en 2020. Un maigre écart de 0,4 tm. Les tonnages de déchets dans le milieu commercial sont encore plus bas qu'en 2020 (-72 tm) alors qu'ils ont à peine grimpé dans le milieu résidentiel (+ 38 tm). La bonne nouvelle, c'est que nous n'avons pas augmenté contrairement à la tendance des années précédentes. Un rappel des coûts nous démontre que les économies concrètes sont en réduisant nos quantités de déchets :

- Déchet : 168 \$ par tonne
- Recyclage : Environ 20 \$ par tonne
- Bac brun : 15 \$ par habitant, peu importe les quantités

Au niveau du bac brun, nous avons récupéré 1294 tm de matières organiques, soit une hausse de 9,4 % comparativement à 2020, année où il y avait déjà une hausse similaire par rapport à l'année précédente. Le bac brun devient de mieux en mieux utilisé et c'est une bonne nouvelle pour l'environnement et pour votre compte de taxe!

Finalement, on dénote une hausse de 3,7 % de nos matières recyclables pour atteindre 4449 tm, comparativement à une diminution de 9% l'année dernière. On peut soupçonner le retour à une vie plus « normale » qui fait qu'on retournera probablement graduellement à un niveau de recyclage similaire à l'époque pré-pandémique. Bref, ça ne va pas trop mal, mais on peut clairement faire mieux en regardant nos poubelles avec un regard plus critique, en réduisant à la source puis en utilisant mieux nos bacs bleus et bruns et installations comme l'écocentre. Pour plus d'information, rejoignez-nous par téléphone, par courriel ou consultez le www.ecoregie.ca.
À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Section permanente

CENTRE DES LOISIRS

 277 rue Plourde

 418-743-2914, poste 6

- Table de pingpong
- Table de billard
- Table de pichenottes
- Coin télévision
- Salle d'entraînement
- Activités organisées.
- Toilettes



FERMÉ TEMPORAIREMENT

SENTIER DE LA MONTAGNE ET BELVÉDÈRE

Le sentier débute près du garage municipal au 300 rue Plourde. Vous pourrez y gravir la montagne jusqu'au belvédère afin d'y admirer la magnifique vue surélevée du village de Saint-Léon-le-Grand.

PARC LÉONAI

Situé près du centre des loisirs, le magnifique parc Léonais est doté de plusieurs infrastructures sportives permettant la pratique de plusieurs activités.

- Centre des loisirs
- Patinoire (avec éclairage)
- Terrain de baseball (avec éclairage)
- Terrain de volleyball de plage
- Terrain de soccer
- Anneau de marche (avec éclairage)
- Modules de jeux
- Aire de feux
- Pavillon

SALLE D'ENTRAÎNEMENT

La salle d'entraînement est située au sous-sol du centre des loisirs. L'entrée est accessible par la porte de derrière. Elle sera ouverte à tous les jours de 5h a.m. à 22h p.m.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque offrira des activités tout au long de l'année afin de faire découvrir ce qu'est réellement une bibliothèque de nos jours. La bibliothèque est située à l'école au 241 rue Gendron. Saint-Léon-le-Grand, QC G0J 2W0. Porte #1

- Prêts de livres
- Livres numériques
- Prêt entre bibliothèques/ demandes spéciales
- Recherche
- Activités organisées à chaque mois (voir programmation au verso)
- Ressources en ligne (Protégez-vous; Généalogie Québec; Autres)

Ouverture: tous les vendredi et un mardi sur deux de 19h00 à 21h00
(horaire à l'endos du journal)



BIBLIOTHÈQUE
SAINT-LÉON-LE-GRAND

À venir!

APICULTURE

23 avril - 11:00

Organisé par: Bibliothèque

Activité sur inscriptions jusqu'au 20 avril

418-743-2914 p.1655 ou 418-743-2828 p.7942



SPORTS D'ÉTÉ

2 mai

Organisé par: Municipalité

Début des inscriptions des sports d'été!

Suivez la page Facebook pour connaître tous les détails.



JARDINAGE

3 mai - 18:30

Organisé par: Bibliothèque

Activité sur inscriptions jusqu'au 29 avril

418-743-2914 p.1655 ou 418-743-2828 p.7942



BINGO

15 mai - 14:30

Organisé par: Résidences Léonaises

Le Bingo se déroule tous les 3e dimanche du mois au sous-sol de l'église à 14h30!



Autre

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-LÉON

Les membres du Conseil d'administration vous invitent membres ou non-membres à l'assemblée générale.

MERCREDI LE 18 MAI À 13H30 AU LOCAL PORTE 4 DU CERCLE DE FERMÈRES

Nous avons des postes de disponible. Tout membre actif qui désire poser sa candidature doit demander un formulaire de Mise en candidature à la secrétaire (Chantal Sergerie) et poser sa candidature au plus tard cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée

Comptant sur votre participation, nous vous demandons de respecter les mesures de protection soit de porter un masque, de vous désinfecter les mains à l'arrivée.

Le local sera adapté à la situation actuelle
Situé à l'école de St-Léon-le-Grand, porte 4



Veillez identifier les jours d'ouverture de la bibliothèque en considérant les congés fériés et l'horaire d'été.

(Les bureaux du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent seront fermés les jours identifiés par les cases grises).

Janvier 2022							Février 2022							Mars 2022						
D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
					31	1			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28						27	28	29	30	31		
30	31																			
Avril 2022							Mai 2022							Juin 2022						
D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30		
Juillet 2022							Août 2022							Septembre 2022						
D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
31																				
Octobre 2022							Novembre 2022							Décembre 2022						
D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
						1			1	2	3	4	5					1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
30	31																			

Restez informés!



@ Municipalité de Saint-Léon-le-Grand - Avril 2022

